

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze janvier, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 05/01/2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 05/01/2021.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	21
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et/ou excusés	2
Membres ayant donné pouvoir	0

Membres présents : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, BROUILLARD Jean-Luc, CHAILLON Sylvain, DESFAUDAIS Prisca, DUVAL Estelle, FLEURY Rosine, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, JUEL Madeleine, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry.

Membres absents : NEANT

Membres excusés : VAUGELADE Martine et THOMAS Jean-Paul

Membres ayant donné pouvoir : NEANT

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe LESENECHAL

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 07/12/2020

Observations du conseil : Néant

Approuvé par les membres présents lors de la séance du 07/12/2020.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Clôture du budget annexe Lotissement Le Fieffe Pilet
- Versement participation complémentaire Piscine Villers Bocage
- Désignation d'un délégué au Syndicat AEP du Pré-Bocage
- Remboursement frais avancés par un élu

Décision du conseil : Approuvé à l'unanimité

Administration générale

1. Fixation du tarif d'enlèvement des dépôts sauvages sur la voie publique

Le maire informe le conseil que lors de dépôts sauvages dans la commune, le contrevenant, une fois identifié, n'écope que d'une amende forfaitaire de 35,00 € « dépôts d'ordures en un lieu public ou privé sans autorisation », infraction prévue et réprimée par l'article R632-1 du Code Pénal. A noter que la sanction pénale peut être alourdie sur décision de justice.

Estimant cette peine immédiate peu dissuasive pour le contrevenants, le maire propose de fixer un tarif pour l'enlèvement de ces dépôts sauvages sur la voie publique.

Le maire rappelle que le dépôt sauvage d'immondices de toute nature (dépôts hors période de levée des déchets, déchets non conformes tant par le contenant que dans leur contenu), ne respectant pas le règlement du service de collecte des déchets, est fréquent dans la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer un tarif d'enlèvement de ces dépôts selon les modalités suivantes :

- Forfait de 150,00 €,
- Si l'enlèvement partiel ou total nécessite le recours à une entreprise, le montant de l'intervention sera intégralement refacturé à l'auteur du dépôt sauvage de déchets.

Ces actions sont en complément de la verbalisation qui est une action pénale.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations du conseil : faire paraître cette information sur le panneau lumineux, Facebook, le site de la commune et le bulletin municipal.

2. Schéma directeur eaux usées et eaux pluviales – Résultat de l'appel d'offres du 18/12/20

Le maire rappelle qu'une consultation, selon une procédure adaptée, a été lancée pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des Eaux usées et des Eaux Pluviales sur la commune déléguée de Caumont-l'Eventé à Caumont-sur-Aure

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 18 décembre 2020 à 10h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Quatre entreprises ont remis une offre :

- SOGETI INGENIERIE	:	126 815,00 € HT
- SCE	:	117 874,20 € HT
- SA2E	:	101 224,00 € HT
- DCI ENVIRONNEMENT	:	92 375,00 € HT

Suite à l'analyse des offres réalisée par l'assistant à Maître d'ouvrage, SICEE Ingénierie, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir l'offre de **DCI ENVIRONNEMENT** classée première suivant les critères du règlement de consultation pour un montant de **92 375,00 € HT**.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observation du maire : subvention espérée de 80 % (Agence de l'Eau)

3. Contrôle de la conformité de raccordement au réseau d'eaux usées

Le maire rappelle au conseil que dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier, il est nécessaire de distinguer deux types d'installation d'assainissement,

1- **L'installation d'assainissement individuelle ou non collective.** Depuis le 1er janvier 2011, elle nécessite obligatoirement de faire réaliser un **diagnostic assainissement**. Cette installation qui n'est pas raccordée au réseau d'assainissement, plus communément appelé "tout à l'égout" doit être contrôlée par le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) seul habilité à fournir une conformité valable pour la vente.

2- **L'installation d'assainissement collectif communément appelé "tout à l'égout".** Ce type d'installation n'est pas un diagnostic obligatoire. En effet aucun texte législatif n'impose la réalisation du contrôle dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier. Cependant, l'article L1331-5 du code de la santé publique stipule : "le contrôle par la commune de la qualité des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement et de leur bon état".

Le maire propose au conseil de confier ce contrôle à la SAUR.

Décision du conseil :

- Approuve la décision du maire et, sans imposer le recours à la SAUR, le conseiller fortement lors de ventes immobilières,

- Charge M. MAHE, conseiller municipal, Président du Syndicat des Eaux de Caumont, de contacter la SAUR,

- Ne plus confier cette mission à M. Samuel CAVAROS, agent communal.

4. Autorisation de dépenses préalablement au vote du budget primitif 2021

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2021
20 – Immobilisations incorporelles	49 834,00	12 458,20
21 – Immobilisations corporelles	360 881,00	90 220,25
23 – Immobilisations en cours	138 663,00	34 665,75
TOTAL		137 344,20

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

5. Encaissement de chèques

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser les chèques suivants :

- 12,00 €, émis par la DDFIP de La Haute-Vienne, le 07/12/20, en règlement d'un dégrèvement sur notre taxe foncière de 2020,
- 40,00 €, émis par Le Souterroscope des Ardoisières, le 04/12/20, pour l'achat de jetons pour la borne de camping-cars de Caumont-l'Eventé.

6. Fixation de la redevance assainissement 2021

Le maire rappelle au conseil municipal les tarifs fixés précédemment pour le service d'assainissement collectif :

Années	Abonnement en €/foyer	% d'augmentation	Tarif en €/m3	% d'augmentation
2017	15,00	0%	1,50	+11,14%
2018	15,00	0%	1,90	+26,65%
2019	20,00	+33,33%	1,95	+2,65%
2020	20,00	0%	2,25	+15,40%

Compte tenu du rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS), des frais d'entretien du réseau et des investissements à prévoir, il est proposé de procéder à une augmentation des tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par : 11 voix pour, 10 contre et 0 abstention,

Décide de fixer la redevance de l'assainissement collectif pour 2021 comme suit :

- Tarif de l'assainissement collectif : 2,55 €/m3
- Abonnement par foyer/an : maintien à 20,00 €

Décision du conseil : adopté à la majorité des voix.

7. Développement économique – communication

Exposé de Nathalie HANICOT

- Distribution du dernier bulletin municipal « L'Echo-montais » ; félicitations du conseil sur le travail effectué,
- Mairie POP'In : peu de retour, refaire de la publicité.

Urbanisme/Patrimoine-Défense incendie

Exposé de Michel PORET

8. Acquisition foncière – Terrain rue Thiers

En rouge, parcelles NIZOUX :

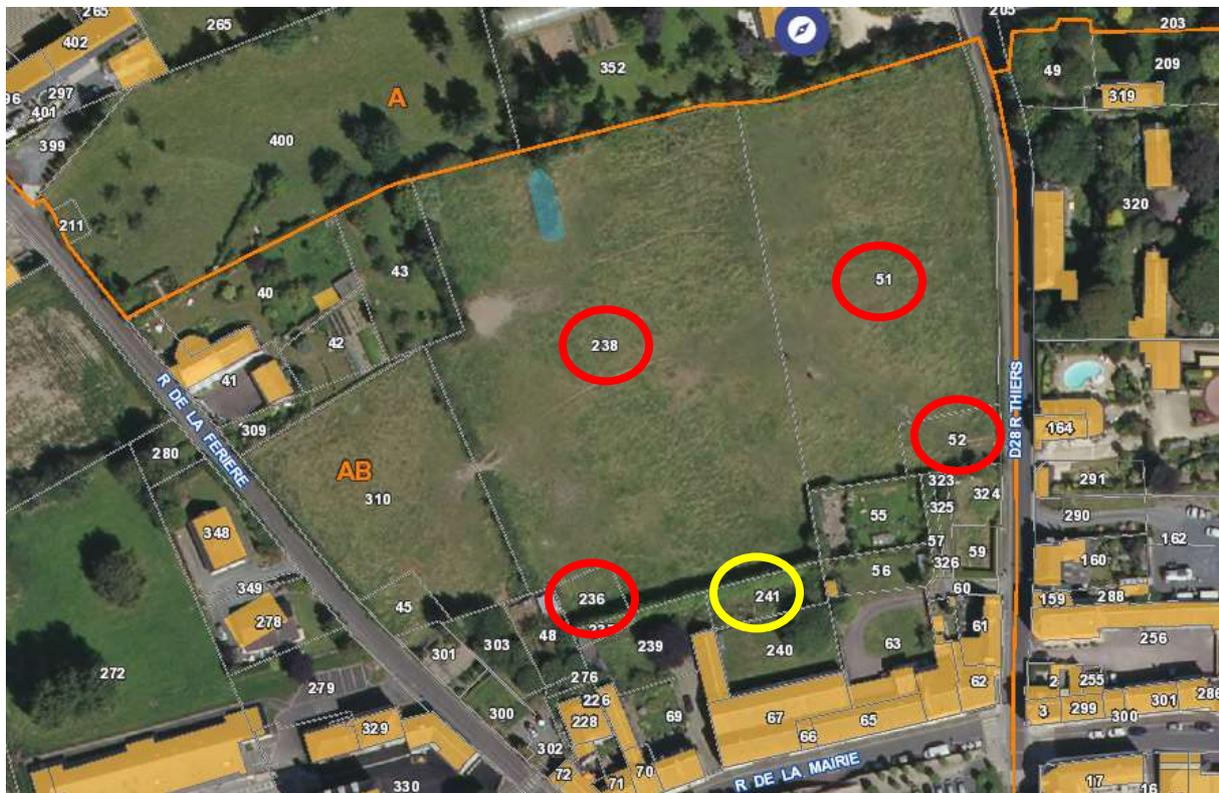
AB 238 : 8 702m²
AB 51 : 5 060m²
AB 52 : 317m²
AB 236 : 183m²
14 262m²

Pour info, en jaune, parcelle LEREDDE (vendeur) :

AB 241 : 292m²

Observations :

Après consultation du marché, M. PORET, maire délégué de Livry, propose 3€/m², soit 42 786 €. Faire également une proposition pour le terrain de Mme LEREDDE.



Décision du conseil :

- transmettre un courrier aux héritiers NIZOUX pour connaître leur prix de vente. **A suivre.**

9. Rétrocession chemin sis à la Barquetière à Livry

Exposé du maire :

- chemin cadastré 372 E0510 sur le domaine privé de la commune.
- ne dessert que les propriétés de M. HALLEY,
- n'a pas d'usage public depuis plus de 30 ans.



Décision du conseil :

- cession pour l'euro symbolique,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Défense Incendie

- SAUR : un devis pour une étude hydraulique en prévision de l'installation de poteaux incendie, de 1 500€ TTC, a été signé le 17/12/20 ; Dossier en cours.
- Participation de la commune aux frais d'installation et d'entretien d'une défense incendie desservant plusieurs riverains ; Convention à rédiger. **Sujet à reporter en février.**

10. Association et social – Compte rendu

Exposé d'Estelle DUVAL

- Projet : reprise des activités festives en mai/juin avec un WE autour de l'art, le théâtre, la culture, la réflexologie, la sophrologie, etc. Grande fête, avec karaoké, repas champêtre, etc. A suivre.

Travaux

Exposé de Sylvain CHAILLON

11. Devis réfection de la couverture de la salle polyvalente de La Vacquerie

Pour rappel :

- Devis SARL COUVERTURE VAUGELADE, à Livry
 - o Réfection de la couverture de la salle polyvalent : 36 037,11 € HT, soit 43 244,53 € TTC.
- Subvention accordée : 18 019,00 €

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

12. Devis évacuation des eaux usées rue St Martin à Caumont

SUJET REPORTE.

13. Devis travaux logement communal rue de Strasbourg à Caumont

SUJET REPORTE.

14. Devis pose alarme et visiophone à l'école élémentaire Jean-Louis Etienne

SUJET REPORTE.

15. Devis installation chauffage halle de la mairie de Caumont

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2020_12-116 du 07/12/2020

Devis LEPLATOIS Elec, à Caumont-l'Eventé :

- 6 cassettes chauffantes infrarouge, régulation filaire : 2 205,00 € HT, soit 2 646,00 € TTC (et non 1 485,00€ HT, soit 1 782,00€ TTC ; erreur de l'artisan)

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Personnel communal

Exposé de Thierry ROHAUT

16. Ratios 2021 – Avancement de grade

Ratios 2021 :

– Avancement de grade de M. Denis JOLY MORVANT au 16/01/2021, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (+ 13 points, soit 60,92 € bruts/mois), conditions à remplir :

- Réussite à l'examen professionnel : obtenu en 2015
- 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon : est au 8^{ème} échelon
- 5 ans de service dans le grade C2 : en service depuis le 01/01/2016

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations de M. ROHAUT :

- réorganisation du travail des employés communaux du service technique : tableau de bord en cours de préparation.

M. LARUE, conseiller municipal, évoque la difficulté de respecter les plannings de travaux, à cause, notamment, d'un effectif réduit.

17. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Exposé du maire.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au service culturel de la future médiathèque, Le maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet, 35 heures hebdomadaire, sera créé à compter du 1^{er} septembre 2021, ou du 1^{er} octobre 2021,
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle au grade d'adjoint du patrimoine.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

18. Intercommunalité – Compte rendu

Exposé de Corinne BOUVIER

Compte rendu annexé.

19. Clôture du budget annexe Le Fieffe Pilet

Clôture du budget annexe « Lotissement Le Fieffe Pilet » au 1^{er} janvier 2021.

Affectation du déficit global d'exploitation de 27 717,03 € au compte 002 (déficit pris en charge par budget principal de la commune).

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

20. Versement participation complémentaire Piscine Villers

La crise du Covid 19 a largement fragilisé la situation financière de la piscine de Villers-Bocage et, pendant plusieurs mois, les recettes ont été nulles pour le syndicat de piscine.

Par conséquent, et afin d'assurer le paiement des salaires et le règlement des factures jusqu'au prochain budget, il est demandé aux différentes communes membres du syndicat de verser une participation financière complémentaire d'un montant total de 74 000.00 €.

La participation pour la commune de Caumont-sur-Aure est de 7 474,00 €.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

21. Désignation délégué Syndicat AEP du Pré-Bocage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Nomme Monsieur Serge LARUE, conseiller municipal, délégué au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Pré-Bocage, dont le siège se situe à la mairie d'Epinau-sur-Odon.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

22. Remboursement frais avancés par élu

Le maire informe le conseil de sa décision d'offrir à Madame Yolande GOULET, adjoint technique à la commune déléguée de La Vacquerie, un cadeau de départ à la retraite, après de longues années passées au service de la commune.

Le choix s'est porté sur de la maroquinerie et une carte cadeau FNAN-DARTY. Ces opérations, d'un montant total de 166,50 €, est réglées avec la carte bancaire personnelle de l'adjoint au maire, Madame Nathalie HANICOT. Il s'agit donc de rembourser Mme HANICOT, pour l'avance consentie.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

23. Affaires diverses

Travaux logement communal Livry

Impatience des locataires, pose des menuiseries retardée à cause de la crise sanitaire. Recontacter l'artisan le plus rapidement possible.

Location du logement communal Le Mont-Pied à Caumont

Travaux de peinture en cours.

Ancienne école de Livry

Fenêtre à changer.

Travaux logements communaux

M. MAHE : lister sur 4/5 ans les travaux à prévoir.

Courrier de Jean-Noël LEFORTIER, agent communal

Jean-Noël LEFORTIER sollicite un changement de grade par ancienneté.

Décision du conseil : Avis favorable si mission complémentaire (tutorat contrat aidé par exemple).

Départ Mme RIEU

Le conseil prend acte du mot de départ de Mme RIEU, inspecteur du trésor.

Remerciements à M. Richard CHERRUAULT-DESGRANGES, secrétaire de mairie

Richard CHERRUAULT-DESGRANGES a fait valoir ses droits à retraite le 31/12/2020, le conseil municipal le remercie pour toutes ces années passées au sein de la mairie de Livry, puis de Caumont-sur-Aure, avec professionnalisme.

Dates des repas des aînés 2021 :

La Vacquerie : 12/09/21

Livry : 03/10/21

Caumont : 07/11/21

Le maire souhaite la présence d'au moins 7 conseillers par repas, prendre date dès maintenant.

Vitesse excessive centre bourg et rue Thiers - Caumont

- demander un devis pour un ou des radars pédagogiques.

Rats

Présence de rats dans le bourg de Caumont, contacter le dératiseur.

Standard mairie de Caumont

Enregistrer des messages d'attente.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 25/01/21, à 18h, à Livry.

Réunion du conseil : lundi 08/02/21, à 20h, salle du conseil de Caumont (ou 19h si couvre-feu).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.